

CONSEIL MUNICIPAL

1

Séance du 27 novembre 2015

COMPTE RENDU SUCCINCT

Rapporteur : Martine AUBRY

15/578 Procès-verbal de la séance du 2 octobre 2015.

Adopté à

l'unanimité Il est demandé au Conseil Municipal d'adopter le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 2 octobre 2015.

15/579 Compte rendu au Conseil Municipal des arrêtés pris en vertu des articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Conseil Municipal prend acte

Il est demandé au Conseil Municipal de prendre acte des décisions prises en vertu des articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales.

15/580 Conseils de quartier - Désignation des Conseillers de quartier.

Adopté à

l'unanimité Par délibération n° 14/430 du 27 juin 2014, le Conseil Municipal s'est prononcé sur la liste nominative des Conseillers de quartier, qu'il convient de compléter aujourd'hui suite à de nouvelles intégrations et à la démission de Conseillers de quartier.

15/581 Accueil de l'Election nationale Miss France 2016.

Adopté à la

majorité

La Métropole européenne de Lille (MEL), conjointement avec la Ville de Lille, a candidaté auprès de Miss France Organisation pour accueillir, le 19 décembre prochain, l'élection nationale de Miss France 2016. Cette candidature a été retenue. Pour mobiliser les moyens nécessaires à l'organisation de cette élection, Miss France Organisation a sollicité la MEL et la Ville de Lille. Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser Madame le Maire à signer la convention de partenariat tripartite entre Miss France Organisation, la MEL et la Ville de Lille.

15/582 Etablissements d'enseignement scolaire - Désignation des représentants de la Ville dans les conseils d'administration de l'école régionale du premier degré, des collèges et des lycées - Modifications.

Adopté à

l'unanimité

Par délibération n° 14/218 du 22 mai 2014, le Conseil Municipal a procédé à la désignation des représentants de la Ville dans les conseils d'écoles maternelle et élémentaire et dans les conseils d'administration de l'école régionale du premier degré, des collèges et des lycées de la ville. Le décret n° 2014-1236 du 24 octobre 2014 a modifié les dispositions du code de l'éducation relatives à la représentation des communes dans les collèges et lycées lillois. Aux termes des nouvelles dispositions du code de l'éducation, le conseil d'administration des établissements scolaires comprend, notamment, un représentant de la commune siège de l'établissement. Il est demandé au Conseil Municipal de procéder à la désignation du représentant titulaire et du représentant suppléant de la Ville dans ces établissements scolaires.

**15/583 Dérogation au travail dominical dans les établissements de commerce de détail -
Adopté à la majorité Avis du Conseil Municipal.**

La loi n° 2015-990 du 6 août 2015 pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques a, notamment, modifié le régime des dérogations au repos dominical accordées par le Maire. Jusqu'en 2015, le maire avait la possibilité d'accorder des dérogations dans la limite de cinq dimanches par an. L'article L.3132-26 du Code du Travail dispose désormais que « dans les établissements de commerce de détail où le repos hebdomadaire a lieu normalement le dimanche, ce repos peut être supprimé les dimanches désignés, pour chaque commerce de détail, par décision du maire prise après avis du conseil municipal. Le nombre de ces dimanches ne peut excéder 12 par an. Il est proposé au Conseil Municipal de désigner, pour l'année 2016, les 8 dimanches suivants comme dérogeant au repos dominical : 3 et 10 janvier, 26 juin, 20 et 27 novembre, 4, 11 et 18 décembre.

**15/584 Projet régional de santé (PRS) - Schéma régional de l'organisation médico-sociale
Adopté à l'unanimité (SROMS) - Projet de programme interdépartemental d'accompagnement des
handicaps et de la perte d'autonomie (PRIAC) du Nord/Pas-de-Calais 2015-2018 -
Avis du Conseil Municipal de Lille.**

Le directeur général de l'Agence Régionale de Santé (ARS) du Nord/Pas-de-Calais a établi le projet de programme interdépartemental d'accompagnement des handicaps et de la perte d'autonomie (PRIAC) du Nord/Pas-de-Calais 2015-2018. Conformément à l'article R. 1434-1 du Code de la Santé Publique, le directeur général de l'ARS arrête ce programme après avis, notamment, des conseils municipaux. Il est demandé au Conseil Municipal, dans ce cadre, de donner un avis favorable au projet de PRIAC du Nord/Pas-de-Calais 2015-2018.

**15/585 Lille Grand Palais - Recours à la DSP à partir du 1er janvier 2017.
Adopté à l'unanimité**

Il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur le principe du recours à la DSP pour exploiter l'équipement Lille Grand Palais à partir du 1er janvier 2017.

**15/586 Sociétés d'Économie Mixte, Sociétés Publiques Locales et Sociétés Coopératives
Adopté à l'unanimité d'Intérêt Collectif - Rapports annuels 2014 des administrateurs.**

Il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur le rapport écrit présenté par ses représentants aux conseils d'administration des SAEM, SPL et SCIC dans lesquelles la Ville détient une participation.

**15/715 Vœu du Conseil Municipal de Lille à l'occasion de la COP 21 pour le
Adopté à l'unanimité désinvestissement de nos partenaires financiers, investisseurs, bancaires et assureurs
du secteur des énergies fossiles et le réinvestissement en faveur de la transition
énergétique.**

Séance du 27 novembre 2015

Rapporteur : Frédéric MARCHAND

HELLEMES

15/587 **Commune associée d'Hellemmes - Opération Eté 2015 - Subvention complémentaire**
Adopté à **au Club Léo Lagrange d'Hellemmes.**
l'unanimité

Le Club Léo Lagrange d'Hellemmes, acteur de premier ordre et partenaire privilégié de la Commune associée d'Hellemmes dans le cadre de sa politique jeunesse, organise chaque année des centres de loisirs pour les 12/17 ans et sollicite la Commune pour une participation financière d'équilibre à l'organisation de ces accueils. Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir autoriser le versement d'une subvention complémentaire de 9.579.10 €.

15/588 **Commune associée d'Hellemmes - Versement d'une subvention complémentaire à**
Adopté à **l'Association Sportive Hellemmoise de Football.**
l'unanimité

Depuis deux ans, l'ASH Football est un club sportif en plein essor. Afin de poursuivre son évolution et faire face aux frais supplémentaires engendrés, le club sollicite la Commune pour une participation financière complémentaire. Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir autoriser le versement d'une subvention complémentaire de 6.000 € à l'ASH Football.

15/589 **Commune Associée d'Hellemmes - Subvention exceptionnelle au Club Léo Lagrange**
Adopté à **d'Hellemmes.**
l'unanimité

Le Club Léo Lagrange d'Hellemmes a organisé, du 1er au 9 mars 2014, un séjour de ski à Bellevaux en Haute Savoie afin de permettre à des familles en difficultés de faire découvrir à leur enfant une discipline qu'ils n'ont jamais pratiquée. Afin de l'aider dans le financement de ce projet, où 24 jeunes hellemmois âgés de 8 à 17 ans ont pu s'initier au plaisir de la glisse et de la vie en collectivité, le Club Léo Lagrange a sollicité de la Commune associée d'Hellemmes une subvention exceptionnelle. Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir autoriser le versement d'une subvention exceptionnelle de 4.000 €.

15/590 **Commune Associée d'Hellemmes - Versement de subventions aux associations**
Adopté à **oeuvrant dans le domaine de l'animation et de la culture - Année 2015.**
l'unanimité

La Commune aide par tous moyens les associations œuvrant dans les domaines de l'animation et de la culture afin qu'elles puissent fonctionner, gérer leurs activités et proposer leurs services à la population hellemmoise. Plusieurs associations ont, à ce titre, sollicité un concours financier de la Commune. Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir autoriser le versement de ces subventions, pour un montant total de 1.700 €.

15/591 **Commune associée d'Hellemmes - ANACEJ - Désignation du représentant de la**
Adopté à **Ville dans les instances de l'association - Modification.**
l'unanimité

L'Association Nationale des Conseils d'Enfants et de Jeunes (ANACEJ) se compose, notamment, de collectivités territoriales et de fédérations et mouvements d'éducation populaire. La Ville de Lille est représentée à l'assemblée générale et au conseil d'administration de l'association, au sein du collège des « communes fondatrices ». Par délibération n° 14/641 du 20 novembre 2014, le Conseil Municipal a désigné Madame Isabelle Dulin aux fonctions de représentant de la Ville dans les instances de l'ANACEJ. Madame Isabelle Dulin souhaitant quitter ses fonctions au sein de cette association, il est demandé au Conseil Municipal de désigner le nouveau représentant de la Ville dans les instances de l'ANACEJ.

CONSEIL MUNICIPAL

3

Séance du 27 novembre 2015

Rapporteur : Roger VICOT

LOMME

15/592 Commune associée de Lomme - Subventions 2015.

Adopté à

l'unanimité

Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le versement d'une subvention à l'USEP, au titre de l'année 2015, d'un montant de 400 €.

15/593 Commune associée de Lomme - Avance sur les subventions consenties aux associations au titre de l'année 2016.

Adopté à

l'unanimité

La Commune souhaite, comme chaque année, apporter son soutien aux associations oeuvrant dans la ville. Considérant la possibilité de verser à ces associations une avance sur le montant de la subvention qui leur sera attribuée en 2016, il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le versement d'une avance sur la subvention de fonctionnement 2016, qui correspond à 25 % de la subvention allouée au titre de l'année 2015, à diverses associations.

15/594 Commune associée de Lomme - Avance sur la subvention consentie au C.C.A.S. de Lomme au titre de l'année 2016.

Adopté à

l'unanimité

Il est proposé de procéder à une avance sur la subvention 2016 au C.C.A.S. de Lomme, d'un montant de 500.000 €, afin de lui permettre de faire face aux dépenses de fonctionnement.

15/595 Commune associée de Lomme - Contrat Local de Santé - Subvention au collège Guy Mollet.

Adopté à

l'unanimité

Un projet s'intitulant « Ma santé et moi : être armé pour faire les bons choix » entre dans les orientations et priorités du Contrat Local de Santé. Cette action, portée par le collège Guy Mollet, a notamment pour objectifs d'informer et sensibiliser les jeunes sur les comportements favorables à la santé. Le coût global du projet s'élève à 2.355,50 € pour l'année scolaire 2015/2016. Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le versement d'une subvention de 600 € au collège Guy Mollet.

15/596 Commune associée de Lomme - Subvention exceptionnelle à l'association Secours Populaire Français.

Adopté à

l'unanimité

Suite aux inondations consécutives aux très violents orages qui se sont abattus sur les Alpes Maritimes, et afin de venir en aide aux victimes, il est proposé de participer au financement de l'action solidaire. Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le versement d'une subvention exceptionnelle de 500 € au Secours Populaire Français.

15/597 **Commune associée de Lomme - Subventions exceptionnelles aux associations sportives.**
Adopté à l'unanimité

Il est demandé au Conseil Municipal d'attribuer des subventions exceptionnelles aux associations sportives suivantes : 150 € au Cercle Pongiste Lomme, 2.500 € à l'OSML Lutte, 2.500 € à Lomme Natation Triathlon, 1.500 € à Lomme Futsal, 4.900 € à Lomme Gymnastique Rytmique, 2.200 € à ACSL, 1.500 € à l'OSML Haltérophilie et 3.500 € à Lomme Lille Métropole Handball.

15/598 **Commune associée de Lomme - Tarifs 2016.**
Adopté à la majorité

Il est proposé d'actualiser les tarifs de différents services municipaux lommois en appliquant un coefficient de revalorisation de 1 % en moyenne. Il est demandé au Conseil Municipal d'adopter les tarifs à compter du 1er janvier 2016.

15/599 **Commune associée de Lomme - Maison Folie Beaulieu - Fonds de concours de la Métropole Européenne de Lille - Convention entre la MEL et la Ville - Admission en recettes.**
Adopté à l'unanimité

La Métropole Européenne de Lille favorise, depuis 2003, la mise en place de relations de réseau entre les équipements culturels structurants, autrement appelés "les fabriques culturelles". La MEL a, dans ce cadre, décidé d'attribuer à la Ville un fonds de concours pour la maison Folie Beaulieu à Lomme au titre des années 2015/2016 d'un montant de 75.000 €. Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser la signature de la convention de partenariat entre la MEL et la Commune fixant les modalités de versement de ce fonds de concours.

15/600 **Commune associée de Lomme - Maison folie Beaulieu - Annulation du concert de Brigitte Fontaine - Remboursement des billets.**
Adopté à l'unanimité

Suite aux évènements dramatiques du 13 novembre 2015, le concert de Brigitte Fontaine prévu le 14 novembre 2015 à la Maison folie Beaulieu a été déprogrammé. Le détail des ventes de billets arrêté au 14 novembre 2015 s'élève à la somme de 2.228 €. Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le remboursement à titre individuel des places délivrées.

15/601 **Commune associée de Lomme - Diffusion et exploitation de lieux de spectacles - Renouvellement des licences d'entrepreneur de spectacles de 1ère, 2ème et 3ème catégories.**
Adopté à l'unanimité

Aux termes des articles L. 7122-1 et suivants et D. 7122-1 et suivants du Code du Travail, tout exploitant de salles de spectacles doit être titulaire d'une licence d'entrepreneur de spectacles. Lorsque l'organisation de spectacles vivants est l'activité principale, l'obtention d'une licence d'entrepreneur de spectacles est obligatoire. La Ville s'est vu délivrer, dans ce cadre, des licences d'entrepreneurs de spectacles de 1ère, 2ème et 3ème catégories pour l'exploitation des lieux de spectacles vivants, la production et la diffusion de spectacles vivants à Lomme pour une durée de trois ans, de 2013 à 2016. Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le renouvellement, pour une durée de trois ans à compter de 2016, des licences de spectacle de 1ère, 2ème et 3ème catégories à Lomme, de désigner le Maire délégué de la Commune associée comme « porteur des licences » et d'autoriser Madame le Maire ou l'élu délégué à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de cette délibération.

- 15/602** **Commune associée de Lomme - Comité Communal de Concertation de Lomme -**
Adopté à **Composition et règlement intérieur.**
l'unanimité
- Par délibération n° 15/270 du 2 juillet 2015, le Conseil Municipal a créé le Comité Communal de Concertation de Lomme. Il est demandé au Conseil Municipal de fixer la liste nominative de ses membres et d'approuver le règlement intérieur du comité.
- 15/603** **Commune associée de Lomme - Animations santé mises en place par le C.C.A.S au**
Adopté à **sein des établissements scolaires.**
l'unanimité
- Dans le cadre du Plan Local de Santé, la Commune s'est engagée à développer des actions, notamment au sein des écoles, afin de favoriser une alimentation équilibrée et de qualité. C'est dans ce cadre que le CCAS met en place 6 sessions d'un parcours de 12 séances dans 3 écoles élémentaires. Le coût global de ce projet est évalué à 7.000 € pour l'année 2015. Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le versement d'une subvention de 7.000 € au CCAS de Lomme.
- 15/604** **Commune associée de Lomme - Modification du Plan Local d'Urbanisme (PLU) -**
Adopté à **Demande de levée de réserve de superstructure n° 25 et reclassement du terrain**
l'unanimité **en UF en zonage UBe 0.80.**
- Depuis de nombreuses années, la réserve de superstructure n° 25 pour un commissariat de police et des équipements associatifs, située rue Jules Noutour et place de la République à Lomme, est inscrite au Plan Local d'Urbanisme (PLU) au profit de la Ville. Une partie du terrain d'assiette de cette réserve est classée en Ube 0.80. Le restant est classé en UF. La Ville souhaite vendre ce terrain pour un projet d'habitat car le commissariat de police ne sera jamais construit à cet endroit. Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser Madame le Maire ou l' élu délégué à saisir la Métropole Européenne de Lille pour mettre en œuvre la procédure de modification du PLU afin de lever la réserve de superstructure n° 25 et de reclasser le terrain communal situé en UF en Ube 0.80.
- 15/605** **Commune associée de Lomme - Médiathèque - Convention entre la Commune de**
Adopté à **Capinghem et la Ville.**
l'unanimité
- La Commune de Capinghem souhaite prendre en charge une partie des droits d'inscription des enfants capinghemois de moins de 18 ans. Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver le principe de contractualisation avec Capinghem pour la prise en charge de la différence entre le coût d'inscription pour les moins de 18 ans des communes extérieures et le coût pour les communes conventionnées et d'autoriser la signature de la convention afférente entre la Commune de Capinghem et la Ville.

15/606 **Commune associée de Lomme - Engagement de la Ville dans le Contrat de Ville de la Métropole Européenne de Lille et l'appel à projets de la Région "Soutien aux projets relevant du développement social durable des territoires" 2016 - Demande de subvention.**
Adopté à l'unanimité

La loi de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (MATPAM) et la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine ont confié la compétence de la Politique de la Ville à la Métropole Européenne de Lille. Dans le cadre d'une programmation annuelle, la Région lance un appel à projets visant à réduire les disparités sociales et territoriales. A ce titre, la Ville de Lille souhaite déposer plusieurs dossiers. Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser Madame le Maire ou l'élu délégué à valider et transmettre les projets dans le cadre de l'appel à projets de la Région.

15/607 **Commune associée de Lomme - Intégration de l'actif et du passif du SIVU Réseau câblé, dans le cadre de sa dissolution - Reprise dans le budget de la Ville des éléments comptables pour la Commune de Lomme.**
Adopté à l'unanimité

Par délibération n° 14/240 du 22 mai 2014, le Conseil Municipal a, notamment, approuvé les conditions de répartition de l'actif et du passif du SIVU réseau câblé entre les communes membres du SIVU, dans le cadre de sa dissolution. Compte tenu de l'arrêté préfectoral du 3 décembre 2014 constatant la répartition de l'actif et du passif du SIVU et de l'arrêté du comptable public relatif à la clôture des comptes du SIVU, il est proposé au Conseil Municipal d'approuver les modalités de reprise et d'intégration de la totalité des 467.898,27 €, correspondant à la part de la Commune de Lomme, dans le budget de la Ville de Lille.

15/608 **Commune associée de Lomme - Convention préalable entre la Commune et la société SOPIC NORD pour l'acquisition du foncier du Grand But.**
Adopté à la majorité

La Commune a confié à la société SOPIC NORD, titulaire de nombreux baux à construction et propriétaire d'équipements commerciaux sur la zone du Grand But, la conduite d'une étude avec protocole d'accord définissant les conditions de requalification et de développement de la zone du Grand But. Dans le cadre de cette mission, la Commune a souhaité que lui soit présenté un montage juridique et financier précisant les conditions présidant à une cession à SOPIC NORD des propriétés communales. Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver la convention préalable entre la Commune et la SOPIC NORD pour la cession des terrains de la zone du Grand But, d'autoriser sa signature et d'autoriser la signature de la promesse de vente et de l'acte de vente s'y rapportant.

15/716 **Déclassement d'une parcelle située 417 avenue de Dunkerque - Réalisation d'un programme de 8 logements sociaux et de l'épicerie solidaire par Logis Métropole.**
Adopté à l'unanimité

Il a été décidé la cession du foncier situé à Lomme, 417 avenue de Dunkerque, parcelles cadastrées sous les n° 61 pour 333 m² et n° 6925 pour 436 m², à Logis Métropole afin de réaliser un programme d'habitat locatif social de 8 logements collectifs et l'épicerie solidaire du CCAS de Lomme. Pour mener à bien cette opération, la parcelle cadastrée C 6925, qui fait partie du jardin public du monument aux morts, doit être déclassée du domaine public communal. Ce terrain a été clôturé du 17 mars 2014 au 28 mai 2015. La désaffectation doit être confirmée par décision expresse du Conseil Municipal. Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser la procédure de déclassement du terrain communal, à usage de jardin public, repris au cadastre sous le numéro 6925 de la section C pour une contenance de 436 m².

Séance du 27 novembre 2015

Rapporteur : Pierre de SAINTIGNON

FINANCES

- 15/609** **Gestion de la trésorerie - Recours à des ouvertures de crédit pour l'exercice 2016.**
Adopté à l'unanimité Pour financer ses besoins de trésorerie liés aux décalages entre l'encaissement des recettes et le décaissement des dépenses, la Ville de Lille envisage de contracter 50 millions d'euros d'instruments de trésorerie (ligne et /ou crédit) au cours de l'exercice 2016. Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser, pour l'exercice 2016, une ouverture de crédit d'un montant maximum de 50 millions d'euros et de charger Madame le Maire de réaliser les instruments de trésorerie sur la base de ce montant maximum.
- 15/610** **Produits irrécouvrables du budget principal - Admission en non valeur des créances publiques.**
Adopté à l'unanimité Lorsque toutes les voies d'exécution sur les biens et, le cas échéant, sur la personne du redevable ont été épuisées sans aboutir au recouvrement des créances publiques, celles-ci sont proposées en non-valeur à l'initiative du comptable chargé du recouvrement. Cette mesure ne fait pas obstacle à un recouvrement ultérieur. Il est demandé, dans ce cadre, au Conseil Municipal d'admettre en non valeur les sommes de 158.594,58 € pour les exercices 2000 à 2014.
- 15/611** **Actualisation des tarifs des services municipaux au 1er janvier 2016.**
Adopté à la majorité Un grand nombre de tarifs municipaux a fait l'objet d'une actualisation, par délibération n° 14/738 du 15 décembre 2014, pour une application au 1er janvier 2015. Il est proposé de procéder à l'actualisation des tarifs concernés pour une application au 1er janvier 2016 sur la base de l'inflation prévisionnelle, soit + 1 %. Certains tarifs pourront faire l'objet d'une tarification spécifique dans le cadre d'un rattrapage ou de création.
- 15/612** **Caisse de Crédit Municipal de Lille - Compte Financier 2014 - Rapport annuel relatif à l'activité et à la situation financière sur l'exercice 2014 - Budget Primitif 2015 - Information.**
Le Conseil Municipal prend acte Conformément aux dispositions de l'article L514-2 du Code Monétaire et Financier, les documents financiers relatifs à la Caisse de Crédit Municipal de Lille sont présentés au Conseil Municipal pour information.

15/613 **Fondation Masurel - Compte financier 2014 - Rapport annuel relatif à l'activité et à la situation financière de l'exercice 2014 - Budget Primitif 2015 - Information.**
Le Conseil Municipal prend acte Conformément aux dispositions de l'article L 514-2 du Code Monétaire et Financier, les documents financiers relatifs à la Fondation Masurel sont présentés au Conseil Municipal pour information.

CASINO

15/614 **Casino - Rapport annuel d'activité de la Société Lilloise d'Animation Touristique - Exercice 2013/2014.**
Le Conseil Municipal prend acte Par convention de concession du 11 octobre 2006, la Ville de Lille a confié à la Société Lilloise d'Animation Touristique (SLAT) la conception, le financement, la construction, l'exploitation et l'entretien d'un casino comprenant les activités indissociables suivantes, jeux, restauration, animation, et parkings sur des terrains situés sur le territoire de la commune de Lille, et la réalisation et l'exploitation, à titre complémentaire, d'un établissement hôtelier de qualité. En vertu de l'article L. 1411-3 du code général des collectivités territoriales (CGCT) et de l'article 53 de la convention de concession, le concessionnaire produit chaque année à la Ville un rapport comportant, notamment, les comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution de la délégation de service public et une analyse de la qualité de service. Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir prendre acte du rapport 2013/2014 transmis par le concessionnaire.

Séance du 27 novembre 2015

Rapporteur : Walid HANNA

POLITIQUES DES TERRITOIRES

15/615 Politique de la Ville - Subventions aux associations.

Adopté à la majorité

La Politique de la Ville met en œuvre des dynamiques permettant le développement des quartiers prioritaires de la Ville. Pour poursuivre cette action, la Politique de la Ville propose d'adopter un programme d'actions complémentaires pour un montant total de 143.107 €.

15/616 Soutien aux dispositifs des emplois d'avenir, CDDI, adultes relais et coordinateurs - Subventions - Conventions.

Adopté à l'unanimité

Afin de soutenir les dispositifs des emplois d'avenir, CDDI et adultes relais, qui facilitent le retour à l'emploi et le développement social des quartiers, la Ville de Lille propose de soutenir trois renouvellements et une création de poste d'emploi d'avenir, une création de poste en CDDI, quatre renouvellements et une création de postes d'adultes relais et le renouvellement d'un poste de coordinateur des adultes relais.

CITOYENNETÉ

15/617 Crédits décentralisés - Aides financières en faveur d'actions dans les quartiers.

Adopté à

l'unanimité

Le Conseil Municipal est appelé à valider les propositions de demandes de subventions des différents Conseils de quartier, en direction d'associations de quartier, ayant des actions de proximité. Ces dossiers sont supportés par des budgets décentralisés. Les quartiers concernés sont : Bois-Blancs (5 demandes de subventions), Lille-Centre (1 demande de subvention), Fives (3 demandes de subventions), Lille-Sud (10 demandes de subventions), Lille-Moulins (3 demandes de subventions), Vauban-Esquermes (4 demandes de subventions) et Wazemmes (3 demandes de subventions).

Séance du 27 novembre 2015

Rapporteur : Lise DALEUX

NATURE EN VILLE

15/618 **Gratuité de la mise à disposition d'espaces plantés à l'association des Habitants de la rue de Wazemmes et des rues voisines.**
Adopté à l'unanimité

Les habitants de la rue de Wazemmes ont fait part de leur attachement à leur quartier et de leur volonté de participer à toutes les actions qui l'embellissent ou permettent de l'animer. C'est pourquoi une partie d'entre eux s'est réunie en association pour agir concrètement sur le cadre de vie : il s'agit de l'association des Habitants de la rue de Wazemmes et des rues voisines. Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir accorder la gratuité de la mise à disposition d'espaces plantés.

ESPACES VERTS

15/619 **Aires collectives de jeux - Plan d'entretien des aires collectives de jeux de la Ville de Lille et de maintenance des équipements qui y sont implantés.**
Adopté à l'unanimité

La Ville de Lille gère un patrimoine de 135 aires de jeux comprenant 534 jeux, en constante évolution. Aux termes de l'article 3, 2°, du décret n° 96-1136 du 18 décembre 1996 fixant les prescriptions de sécurité relatives aux aires collectives de jeux, les exploitants et gestionnaires de ces aires doivent élaborer un plan d'entretien des aires de jeux et de maintenance des équipements qui y sont implantés. Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir approuver le plan d'entretien des aires collectives de jeux de la Ville de Lille et de maintenance des équipements qui y sont implantés.

15/620 **Entretien des espaces verts de la Ville de Lille et de ses Communes associées de Lomme et d'Hellemmes - Marché de prestations de services à bons de commande sur appel d'offres ouvert.**
Adopté à l'unanimité

Dans le cadre de sa politique de valorisation des espaces verts, la Ville de Lille a en charge l'entretien de nombreux sites répartis sur l'ensemble de son territoire. Pour ce faire, en complément des interventions réalisées en régie, la Ville a recours à des prestataires privés. L'intervention de ces entreprises est motivée par des technicités, des besoins en investissement matériel et des contextes d'interventions difficiles. Il est nécessaire de relancer un nouveau marché à bons de commande par voie d'appel d'offres ouvert pour une durée de deux ans renouvelable une fois pour la même durée dans la limite de quatre ans. Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser la relance du marché d'entretien des espaces verts et la signature des pièces du marché suite à la décision de la Commission d'Appel d'Offres.

CONSEIL MUNICIPAL

7

Séance du 27 novembre 2015

Rapporteur : Jacques RICHIR

GESTION DE LA VOIRIE

15/621 **Dénomination des rues, places, squares et équipements - Modification de la**
Adopté à **délibération n° 15/471 du 2 octobre 2015.**
l'unanimité

A la suite de l'avis de la Commission de Dénomination des Sites, réunie le 14 octobre 2015, il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser plusieurs dénominations de jardin, salle et rue de la Ville.

POLITIQUE DU STATIONNEMENT

15/622 **Parcs de stationnement - Rapports d'activité 2014 du délégataire Vinci Park.**
Le Conseil
Municipal
prend acte

Par contrat d'affermage du 29 décembre 1994, la Communauté Urbaine de Lille et la Ville de Lille ont délégué l'exploitation des parcs de stationnement du Centre International d'Affaires des Gares (Euralille, Lille Europe, Lille Grand Palais et Tours) à la Compagnie Générale de Stationnement. Par des conventions du 25 avril 1988 et du 14 décembre 1992, la Ville de Lille a confié aux sociétés SOPANE et UNIGARAGES ainsi qu'à la société GTM Entrepote, la réalisation et l'exploitation des parcs de stationnement Grand Place et Vieux-Lille. Suite à des recompositions, les sociétés d'exploitation des six parcs susvisés appartiennent au groupe Vinci Park, délégataire unique. En vertu de l'article L.1411-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, le délégataire produit chaque année à l'autorité délégante un rapport annuel comprenant notamment les comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution de la délégation de service public et une analyse de la qualité de service. En conséquence, il est demandé au Conseil Municipal de prendre acte des rapports d'activité 2014 des parcs de stationnement Euralille, Lille Europe, Lille Grand Palais, Tours, Grand Place et Vieux-Lille du groupe Vinci Park.

ILLUMINATIONS DE FIN D'ANNÉE

15/623 **Illuminations 2015/2016 - Subventions aux associations commerciales.**
Adopté à
l'unanimité

Les fêtes de fin d'année représentent un moment incontournable et attendu des Lillois mais également des visiteurs de notre capitale régionale. A côté des efforts qui sont réalisés par la Ville de Lille pour développer l'offre en matière d'animation sur l'ensemble des quartiers lillois, les unions commerciales participent financièrement à la création et à la concrétisation de projets d'éclairages festifs dans les zones de chalandise. Dans ce cadre, il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser le versement de subventions aux associations commerciales, pour un montant total de 30.717,49 €.

Séance du 27 novembre 2015

Rapporteur : Charlotte BRUN

POLITIQUES ÉDUCATIVES

15/624 **Classes civiques - Extension des activités au samedi matin dans les locaux de l'école**
Adopté à **élémentaire Boufflers - Participation financière de la Ville - Convention entre la**
l'unanimité **Ville et l'association Le Denier des Ecoles Laïques.**

La Ville de Lille a conclu, depuis 1993, une convention de mise à disposition de locaux avec l'association Le Denier des Ecoles Laïques et l'Inspection Académique pour l'organisation de classes civiques sur une semaine scolaire (sans hébergement), destinées aux élèves de CM2 des écoles élémentaires publiques lilloises, hellemmoises et lommoises, sur la base d'un projet pédagogique spécifique, axé sur la citoyenneté. Au vu de l'évolution du calendrier scolaire, l'association, en accord avec la Ville de Lille, a proposé d'étendre son activité au samedi matin. Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser le versement à l'association Le Denier des Ecoles Laïques, pour l'organisation des classes civiques le samedi matin, d'une participation financière d'un montant de 264 € par classe et par samedi, et d'autoriser la signature de la nouvelle convention afférente entre la Ville et l'association.

PROJET EDUCATIF GLOBAL

15/625 **Jeux d'enfants "Apprendre avec toi" - Mise en place auprès des assistantes**
Adopté à **maternelles indépendantes - Association Premiers Pas - Subvention 2015.**
l'unanimité

Dans le cadre du programme municipal, la Ville de Lille expérimente la méthode "Jeux d'enfants" au sein des Etablissements d'Accueil Petite Enfance présentant des caractéristiques et des fonctionnements différents (accueil collectif/individuel). L'association Premiers Pas, qui gère les Relais d'Assistants Maternelles Indépendantes, coordonne l'expérimentation sur l'axe individuel. Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le versement d'une subvention de 8.500 € à cette association.

CONSEIL MUNICIPAL

9

Séance du 27 novembre 2015

Rapporteur : Dalila DENDOUGA

CENTRES SOCIAUX ET MAISONS DE QUARTIER

15/626 Centres sociaux - Subventions 2015 - Conventions.

Adopté à

l'unanimité Il convient d'établir des conventions financières entre la Ville et les 13 centres sociaux lillois dans le cadre du versement de la subvention municipale d'animation globale 2015.

**15/627 Centres sociaux - Subvention d'animation globale 2016 - Versement du 1er acompte
- Conventions.**

**Adopté à
l'unanimité**

Dans l'attente de l'instruction des dossiers de demande de subvention des centres sociaux et afin de leur permettre de poursuivre l'action engagée depuis plusieurs années au bénéfice des Lillois et qui tire sa légitimité d'un diagnostic de territoire partagé avec les financeurs institutionnels, il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le versement d'un premier acompte sur la subvention d'animation globale aux 13 centres sociaux lillois.

DROITS DE L'HOMME

15/628 Droits de l'Homme - Lutte contre les discriminations - Subventions 2015.

Adopté à

l'unanimité La Ville de Lille s'engage à lutter contre les discriminations sur son territoire et à favoriser l'égalité de traitement. Elle a en particulier adopté un plan de lutte contre les discriminations en 2010. Deux associations ont présenté une demande de financement s'inscrivant dans les priorités du plan. Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir autoriser le versement des subventions suivantes : 2.500 € au Mouvement contre le Racisme et pour l'Amitié entre les Peuples et 2.500 € à la Ligue des Droits de l'Homme.

Séance du 27 novembre 2015

Rapporteur : Marie-Christine STANIEC-WAVRANT

PERSONNES ÂGÉES

15/629 **Subventions destinées aux organismes à caractère social - Personnes Agées - Retrait**
Adopté à l'unanimité de la délibération n° 15/484 du 2 octobre 2015.

Par délibération n°15/484 du 2 octobre 2015, le Conseil Municipal a décidé l'attribution de 29 subventions à diverses associations oeuvrant en faveur des personnes âgées. Toutefois, une erreur matérielle a laissé apparaître un montant total erroné de versement des subventions dans le corps de la délibération ainsi que dans le tableau annexé. Alors que le détail par association reste inchangé, le total n'est plus de 48.397 € mais de 68.197 €.

15/630 **Réseau "Vieillesse plurielles" - Charte d'adhésion.**

Adopté à

l'unanimité

Dès le début des années 2000, la Ville de Lille et son CCAS ont contribué à l'émergence d'une réflexion sur les problématiques spécifiques au vieillissement des personnes âgées originaires de l'immigration. Depuis 2011, le CLIC et l'EHPAD du CCAS ont participé activement à deux groupes de travail, contribuant ainsi à la réalisation d'outils tels que le guide vieillesse plurielles, à l'outil de communication à destination des personnes âgées immigrées et à la réflexion sur leur hébergement en EHPAD. L'association ARELI et ses partenaires ont souhaité formaliser les engagements et les valeurs des acteurs de la démarche dans le cadre d'une charte « Vieillesse Plurielles ». La Ville de Lille et son CCAS se voient proposer d'intégrer le comité de pilotage du réseau et d'en être signataires. Il est demandé au Conseil Municipal de décider l'adhésion de la Ville de Lille au Réseau Vieillesse plurielles et d'autoriser la signature de la charte d'adhésion "Vieillesse plurielles".

RECENSEMENT

15/631 **Recensement de la population - Année 2016 - Rémunération des agents recenseurs et prime des agents d'encadrement - Admission en recettes.**

Adopté à l'unanimité

Pour la réalisation du recensement 2016, il est nécessaire de recruter des agents recenseurs et des agents d'encadrement. Ils seront rémunérés comme suit : les agents recenseurs percevront une rémunération forfaitaire de 900 € et les agents d'encadrement percevront une prime de 80 € par agent recenseur suivi. La dotation de 49.149 € versée par l'Etat couvrira les frais d'organisation du recensement. Il est demandé au Conseil Municipal de fixer la rémunération d'agent recenseur et la prime d'agent d'encadrement susvisées et d'admettre en recettes la dotation de l'Etat.

HÉBERGEMENT D'URGENCE

15/632 Hébergement d'urgence - Subventions destinées aux associations dans le cadre des
Adopté à **maraudes.**
l'unanimité

La Ville de Lille, par le biais de la délégation Hébergement d'urgence, souhaite apporter son soutien aux associations caritatives qui offrent des solutions aux Lillois les plus fragiles pour s'abriter, se nourrir, se soigner, être écoutés et accéder à leurs droits. L'aide financière de la Ville a été donc sollicitée sous forme de subventions par des associations. Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le versement des subventions, pour un montant total de 39.250 €.

CONSEIL MUNICIPAL

12

Séance du 27 novembre 2015

Rapporteur : Akim OURAL

JEUNESSE

15/633 **Projet Jeunesse 2015 - Edition d'un livre sur la deuxième Biennale Internationale d'Art Mural 2016.**
Adopté à la majorité

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir autoriser le versement d'une subvention de 2.090 € à l'association Collectif Renard pour le tirage à 500 exemplaires d'un livre portant sur la deuxième Biennale Internationale d'Art Mural.

CONSEIL LILLOIS DE LA JEUNESSE

15/634 **Conseil Lillois de la Jeunesse - Désignation de nouveaux conseillers.**

Adopté à

l'unanimité Par délibération n° 14/675 du 24 novembre 2014, le Conseil Municipal a fixé la composition du Conseil Lillois de la Jeunesse pour la période 2014/2016. Il est demandé au Conseil Municipal de désigner de nouveaux membres, à la suite de la démission de jeunes conseillers.

Séance du 27 novembre 2015

Rapporteur : Marion GAUTIER

CULTURE

15/635 Sollicitations de prêts d'œuvres auprès des services culturels.

Adopté à

l'unanimité

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir autoriser la signature de contrats de prêts d'œuvres à venir, de prendre acte des prêts consentis par anticipation et des modifications apportées aux modalités de prêts déjà consentis.

15/636 Maisons Folie de Wazemmes et de Moulins - Fabriques Culturelles - Fonds de concours de la Métropole Européenne de Lille- Saison 2015/2016 - Conventions - Admission en recettes.

Adopté à la majorité

La Métropole Européenne de Lille attribue chaque année un fonds de concours à onze équipements structurants, parmi lesquels figurent les maisons Folie de Moulins et de Wazemmes, en contrepartie d'actions de mise en réseau avec au moins deux partenaires du réseau et qui correspondent à des opérations de création, de partage des publics et de complémentarité en terme de diffusion. Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser la signature des deux conventions établies dans ce cadre avec la M.E.L. pour la saison 2015/2016 et les maisons Folie de Wazemmes et de Moulins, et d'admettre le fonds de concours de la M.E.L. d'un montant total de 150.000 €.

15/637 Crédit-Loisirs - Convention de partenariat entre la Ville et la Mission Locale de Lille pour l'année 2016.

Adopté à

l'unanimité

La Ville de Lille et la Mission Locale sont partenaires du dispositif Crédit-Loisirs. Cette mesure s'adresse aux personnes dont les faibles ressources peuvent être un frein à l'accès aux sorties culturelles. Comme chaque année, il est proposé de reconduire ce partenariat. Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir autoriser la signature de la convention.

15/638 Palais des Beaux-Arts - Musée de l'Hospice Comtesse - Musée d'Histoire Naturelle - Partenariats tarifaires avec l'Office du Tourisme, Nord Tourisme et CEZAM Nord - Pas de Calais.

Adopté à l'unanimité

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir reconduire les partenariats tarifaires instaurés entre le Palais des Beaux-Arts, le Musée d'Histoire Naturelle, le Musée de l'Hospice Comtesse et l'Office du Tourisme de Lille, Nord Tourisme et l'association CEZAM Nord - Pas de Calais.

15/639 Palais des Beaux-Arts - Versement d'une subvention par Pôle Emploi.

Adopté à

l'unanimité Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir autoriser le partenariat réalisé avec Pôle Emploi, qui concourt à hauteur de 3.000 € pour l'accueil de jeunes demandeurs d'emploi afin de leur permettre d'appréhender le musée comme une entreprise.

15/640 Palais des Beaux-Arts - Acquisition du tableau de Léon Frédéric - Mécénat et contrat d'acquisition.

l'unanimité

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le mécénat de 30.000 € octroyé par la Fondation d'entreprise du Crédit Agricole, en complément des 30.000 € attribués par la Caisse régionale du Crédit Agricole, afin de permettre à la Ville d'acquérir l'oeuvre de Léon Frédéric intitulée "Triptyque de la légende de Saint François".

15/641 Musée d'Histoire Naturelle - Partenariat avec l'association Le Bruit du Frigo.

Adopté à

l'unanimité La Ville souhaite s'associer à l'association Le Bruit du Frigo, dans le cadre de la mise en oeuvre de la programmation des soirées musicales du Musée d'Histoire Naturelle, pour le conseil artistique à la programmation et la participation au déroulement des soirées musicales. Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser la signature de la convention de partenariat afférente.

Séance du 27 novembre 2015

Rapporteur : Marie-Pierre BRESSON

COOPÉRATION INTERNATIONALE ET EUROPÉENNE

15/643 Subventions dans le cadre des coopérations européennes.

Adopté à

l'unanimité

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir autoriser le versement des subventions suivantes : 5.000 € au Goethe Institut de Lille dans le cadre du projet Carnet Bleu (en partenariat avec la Ville de Cologne en Allemagne) et 2.000 € au lycée Louis Pasteur pour le projet "Théâtre, Musique, Danse et Langues : une ouverture sur l'Europe", avec la Ville de Turin (Italie).

15/644 Subvention à l'Ecole Nationale Supérieure d'Architecture et de Paysage de Lille (ENSAPL).

Adopté à

l'unanimité

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir autoriser le versement d'une subvention de 5.000 € à l'Ecole Nationale Supérieure d'Architecture et de Paysage de Lille (ENSAPL) dans le cadre de la convention triennale.

15/645 Coopération avec Oujda - Subvention à l'association France Volontaires - Convention entre la Ville et l'association.

Adopté à la

majorité

Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le versement d'une subvention de 22.232 € à l'association France Volontaires pour l'envoi d'un volontaire à Oujda pour une durée d'un an, renouvelable une fois, et d'autoriser Madame le Maire ou l'élu délégué à signer la convention de partenariat afférente entre la Ville et l'association.

15/646 Projet multipartenariat - Encourager la mobilité européenne, levier d'insertion professionnelle - Subvention à l'association ADICE.

Adopté à

l'unanimité

Le projet que la Ville de Lille souhaite proposer vise à favoriser la mobilité européenne comme levier d'insertion professionnelle des jeunes. Il a pour objectif d'encourager l'insertion professionnelle des jeunes et des adultes lillois. Il constitue une première étape pour préparer un projet européen de partenariat stratégique entre la Ville, les universités, les agences économiques et de l'emploi du territoire de Lille, en coopération avec les Villes jumelées. Il est proposé au Conseil Municipal d'octroyer une subvention de 10.000 € à l'ADICE pour la réalisation, le suivi et la gestion de 14 mobilités professionnelles en Europe.

Séance du 27 novembre 2015

Rapporteur : Marc BODIOT

RELATIONS AVEC LES UNIVERSITÉS

15/647 **Quartier de Lille-Centre - MEP sise 1 place Georges Lyon - Bibliothèque de l'IEP -**
Adopté à l'unanimité **Convention de mise à disposition au bénéfice de l'Etat.**

L'Institut d'Etudes Politiques de Lille (IEP), actuellement implanté rue de Trévis, va s'installer prochainement dans l'ensemble immobilier auparavant occupé par l'Université de Lille III et situé rue Auguste Angellier. Par ailleurs, la Ville est propriétaire d'un bâtiment appelé Maison de l'Education Permanente (MEP) sis à Lille 1 place Georges Lyon qui a accueilli à l'origine la Bibliothèque Universitaire avant que celle-ci ne déménage à Villeneuve d'Ascq dans les années 70. Dans le cadre de la nouvelle implantation de l'IEP, l'Etat (pour l'IEP) et la Ville se sont accordés pour qu'une partie des locaux de la MEP puisse accueillir la bibliothèque de l'IEP. Préalablement au commencement des travaux, une convention d'occupation du domaine public doit être régularisée entre l'Etat et la Ville. Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir autoriser la signature de la convention.

Séance du 27 novembre 2015

Rapporteur : Jean-Louis FREMAUX

RESSOURCES HUMAINES

15/648 Accès aux équipements municipaux - Opération Lille Kid Box - Tarification.

Adopté à

l'unanimité

Lille Kid Box est une opération destinée aux enfants du personnel de la Ville de Lille et de ses Communes associées de Lomme et d'Hellemmes ainsi qu'aux enfants scolarisés dans les écoles maternelles et primaires de la ville. Elle offre une sortie familiale au choix parmi les équipements municipaux culturels et sportifs participant à l'opération. Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir accorder aux publics visés la gratuité d'accès à ces équipements.

15/649 Vacations d'un vétérinaire capacitaire pour le parc zoologique de Lille.

Adopté à

l'unanimité

L'ouverture du Parc Zoologique de Lille est soumise à la présence d'une ou plusieurs personnes titulaires d'un certificat de capacité en charge de la conception, la mise en œuvre et le contrôle des activités en rapport avec l'entretien des animaux, conformément à l'article L. 413-2 du Code de l'Environnement. Il est proposé de faire appel à un capacitaire externe sous forme d'une vacation, dans l'attente de l'arrivée d'un nouveau titulaire du certificat de capacité au sein du personnel du parc zoologique. Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir adopter ces dispositions.

15/650 Personnel municipal - Recrutement de médecins de prévention dans le cadre de vacations.

Adopté à

l'unanimité

Il est proposé de permettre le recours à des médecins de prévention vacataires pour contribuer à assurer la surveillance médicale des agents municipaux. Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir adopter ces dispositions.

15/651 Révision des droits et des conditions de gratification des stagiaires écoles et universités accueillis par les services municipaux.

Adopté à

l'unanimité

La Ville de Lille mène une action forte de formation des jeunes, qui s'illustre notamment par l'accueil en moyenne d'environ 750 stagiaires chaque année. La diversité des métiers qui sont exercés au sein des services municipaux permet à la Ville d'accompagner ces jeunes dans leur formation, dans des domaines très variés. A ce titre, elle est un acteur à part entière des dispositifs de formation en lien avec les établissements de formation et ce notamment par le biais des tuteurs de stages. Aujourd'hui, la loi n° 2014-788 du 10 juillet 2014, tendant au développement, à l'encadrement des stages et à l'amélioration du statut des stagiaires, renforcent les droits et les avantages du stagiaire par le biais d'une augmentation de la gratification par heure de stage effectuée. Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir adopter les nouvelles modalités. C'est pourquoi il est proposé d'adopter de nouvelles dispositions révisant les conditions de gratification des stagiaires écoles et université prenant en compte cette nouvelle législation.

15/652 Recrutement de 13 "Contrats Uniques d'Insertion - Contrats d'Accompagnement à l'Emploi".
Adopté à l'unanimité

Le dispositif des « Contrats Uniques d'Insertion - Contrats d'Accompagnement à l'Emploi » (CUI CAE) hors agrément, mis en place par la loi n°2008-1249 du 1er décembre 2008 généralisant le revenu de solidarité et réformant les politiques d'insertion vise à faciliter l'insertion professionnelle des personnes sans emploi, rencontrant des difficultés sociales et professionnelles d'accès à l'emploi. Pour faire face aux besoins de maintenance des espaces publics et dans le cadre d'une maîtrise des dépenses de personnel, il est proposé au Conseil Municipal de s'engager dans le dispositif des « Contrats Uniques d'Insertion - Contrats d'Accompagnement à l'Emploi » sur des métiers porteurs aussi bien dans le secteur public que dans le secteur privé. C'est ainsi qu'il a été identifié la possibilité de recrutement de 13 agent(e)s de propreté de l'espace public à 28 heures au sein du pôle Qualité et Développement de la Ville.

15/653 Recrutement de six Emplois d'Avenir.
Adopté à l'unanimité

La Ville de Lille poursuit son engagement dans les démarches d'insertion vers l'emploi en mettant l'accent sur des dispositifs favorisant le développement professionnel des bénéficiaires et le renforcement de leur capacité à s'insérer dans l'emploi, y compris au-delà du secteur public. Le dispositif des emplois d'avenir vise à faciliter l'insertion professionnelle des jeunes sans emploi. Les emplois d'avenir ciblent des activités présentant un caractère d'utilité sociale ou environnementale, ou ayant un fort potentiel de retour à l'emploi. Pour faire face aux besoins de maintenance des espaces publics et dans le cadre d'une maîtrise des dépenses de personnel, il a été identifié la possibilité de recrutement de 5 jardiniers(ères) et d'un opérateur(trice) de plomberie au sein du pôle Qualité et Développement de la Ville. Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir autoriser le recrutement de 6 emplois d'avenir.

Séance du 27 novembre 2015

Rapporteur : Xavier BONNET

HALLES ET MARCHÉS DE PLEIN AIR

15/655 **Création d'un marché de plein air place Martin Luther King à Lille-Sud.**

Adopté à

l'unanimité La création d'un marché d'appoint sur la place Martin Luther King a été mise à l'étude et une expérimentation sur la base d'autorisations d'occupation du domaine public mise en place depuis le 13 octobre. L'accueil par les habitants et la fréquentation ont été très satisfaisants, les 4 emplacements sont occupés et le projet est donc confirmé. Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir approuver la création du marché.

Séance du 27 novembre 2015

Rapporteur : Antony GAUTIER

SPORT

15/656 Attribution de subventions d'organisation et d'équipement à diverses associations lilloises.
Adopté à l'unanimité

Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le versement de subventions à des associations qui participent au rayonnement de la ville dans le cadre des manifestations qu'elles organisent, pour un montant total de 53.750 €.

15/657 Associations sportives des collèges lillois - Attribution de subventions de fonctionnement.
Adopté à l'unanimité

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir autoriser le versement de subventions aux associations sportives des collèges afin de favoriser la pratique sportive extra-scolaire, notamment dans le cadre de l'Union Nationale du Sport Scolaire.

15/658 Soutien individuel aux sportifs de haut niveau pour la préparation des Jeux Olympiques et Paralympiques de Rio 2016.
Adopté à l'unanimité

Il est proposé d'accorder une aide exceptionnelle aux sportifs lillois de haut niveau pour leur permettre de se préparer en prévision de leur sélection pour le Jeux Olympiques à Rio en 2016, pour un montant total de 30.000 €.

15/659 Action d'insertion qualification en faveur des clubs de football - Partenariat avec le GEIQPSAL - Profession Sport 59 - Années 2015 et 2016.
Adopté à l'unanimité

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir autoriser le versement des subventions au GEIQPSAL- Action d'Insertion Qualification au sein des clubs de football en lien avec celui-ci.

Séance du 27 novembre 2015

Rapporteur : Laurent GUYOT

INCLUSION SOCIALE

15/660 Subventions destinées aux actions sportives solidaires - Label Solidaire.

Adopté à

l'unanimité Dans le cadre de l'appel à projet proposé aux associations et clubs sportifs lillois dans l'objectif de valoriser leur travail au quotidien et les actions sportives et solidaires qu'elles mènent, il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le versement d'une subvention à 15 associations pour un montant global de 10.000 €.

Séance du 27 novembre 2015

Rapporteur : Dominique PICAULT

BUDGET

- 15/661** **Rapport sur les orientations budgétaires 2016.**
Le Conseil Municipal prend acte
- La loi d'Administration Territoriale de la République du 6 février 1992 prévoyait l'organisation d'un débat au sein du Conseil Municipal, dans les deux mois précédant l'examen du Budget Primitif. Ce débat permettait à l'assemblée délibérante de discuter des orientations budgétaires qui préfiguraient les choix qui seront faits dans le budget primitif et d'être informée sur l'environnement qui entoure cette préparation budgétaire. Ce débat d'orientation budgétaire est remplacé depuis la loi du 16 juillet 2015, portant nouvelle organisation du territoire de la République (NOTRe) par un rapport sur les orientations budgétaires (ROB) dans lequel les engagements pluriannuels envisagés ainsi que la structure et la gestion de la dette sont présentés aux membres du Conseil Municipal. Le présent rapport intègre ces éléments et informe le Conseil Municipal des projections en matière de recettes, des orientations en termes de niveaux de dépenses, et des équilibres pluriannuels qui en résultent.
- 15/662** **Exercice 2015 - Ajustements - Virements de crédits - Autorisations de programme et crédits de paiement - Décision Modificative n° 3.**
Adopté à l'unanimité
- Les décisions modificatives ont pour vocation d'adapter le document budgétaire initial à la vie collective. Le Conseil Municipal est appelé à délibérer sur diverses opérations.
- 15/663** **Exercice 2015 - Programmes d'équipement de la section d'investissement - Autorisations de programme et crédits de paiement - Décision Modificative n° 3.**
Adopté à l'unanimité
- Ce rapport a pour objet d'ajuster l'ensemble des autorisations de programme et l'échéancier prévisionnel des crédits de paiement correspondants en investissement. Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir adopter ces dispositions.
- 15/664** **Autorisation d'ouverture de crédits en dépenses d'investissement pour l'exercice 2016.**
Adopté à l'unanimité
- Le budget primitif n'étant pas présenté au vote du Conseil Municipal avant le 31 décembre 2015, il s'avère donc nécessaire de prévoir des autorisations de crédits de manière à permettre notamment la continuité des travaux en cours d'exécution.

Séance du 27 novembre 2015

Rapporteur : Julien DUBOIS

PATRIMOINE

15/665 **Mise à disposition de locaux auprès de l'Office de Tourisme et des Congrès de Lille -**
Adopté à **Fixation des tarifs de la redevance d'occupation.**
l'unanimité

La Ville de Lille aide et conforte les structures qui s'inscrivent dans le développement de sa politique artistique et culturelle. Au regard de l'intérêt et de la qualité de leur projet, et afin de permettre le déploiement de leurs activités dans le cadre de l'animation locale, elle apporte son partenariat à différents organismes par la mise à disposition de locaux, qu'elle formalise par convention. C'est à ce titre que la Ville met à disposition de l'association Office de Tourisme et des Congrès de Lille une partie des locaux du Beffroi de l'Hôtel de Ville et du Palais Rihour, dont la Ville est propriétaire. Il est demandé au Conseil Municipal de fixer le montant de la redevance annuelle du Palais Rihour pour la mise à disposition d'une partie des locaux, à hauteur de 97.470 €, et d'accorder la gratuité pour la mise à disposition du Beffroi de l'Hôtel de Ville.

Séance du 27 novembre 2015

Rapporteur : Alexandra LECHNER

ECOLES

15/666 **Ecole maternelle Châteaubriand - Désaffectation du logement de fonction**
Adopté à **"enseignant".**
l'unanimité

Dans le but d'agrandir les locaux de l'école maternelle Châteaubriand, la Ville de Lille souhaite récupérer le logement de fonction "enseignant" de l'école maternelle Châteaubriand, qui est libre d'occupation. Pour ce faire, la procédure de désaffectation a été engagée et soumise au Conseil Municipal.

15/667 **Versement de subventions à l'OCCE du Nord.**

Adopté à
l'unanimité

Le Conseil Municipal est appelé à autoriser le versement de subventions aux écoles, ayant des actions de proximité, à l'initiative des Conseils de quartier. Ces dossiers sont supportés par des budgets décentralisés. Les quartiers concernés sont : Lille-Centre (1 demande de subvention), Lille-Moulins (2 demandes de subventions) et Wazemmes (5 demandes de subventions).

15/668 **Convention entre la Ville et l'Association Départementale Office Central de la**
Adopté à **Coopération à l'Ecole du Nord (OCCE).**

l'unanimité

Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser la signature de la convention avec l'Association Départementale Office Central de la Coopération à l'Ecole du Nord (OCCE). Cette convention permet le versement de subventions aux écoles ayant des actions de proximité, avec le soutien des Conseils de quartier sur les budgets décentralisés des quartiers.

Séance du 27 novembre 2015

Rapporteur : Anne MIKOLAJCZAK

DROITS DES FEMMES

15/669 **Droits des Femmes - Programmation - 4ème répartition.**

Adopté à

l'unanimité La Ville de Lille s'est engagée à soutenir les associations à vocation féminine sur son territoire afin de favoriser l'égalité entre les femmes et les hommes. Des actions sont par ailleurs menées dans le cadre des droits des femmes et de la lutte contre les violences qui leur sont faites. Il est proposé, dans le cadre de la quatrième répartition d'aides financières, de soutenir les projets présentés par cinq structures, pour un montant total de 10.495 €.

Séance du 27 novembre 2015

Rapporteur : Audrey LINKENHELD

POLITIQUE DU LOGEMENT

15/670 **Subventions aux associations agissant dans le domaine du logement - Appel à**
Adopté à **projets 2015 - 4ème programmation.**
l'unanimité

L'appel à projets annuel de la délégation Logement a été lancé en décembre 2014 pour l'année 2015 pour les thématiques suivantes : l'accès au logement, la défense des droits au logement, l'habitat indigne, le mieux vivre ensemble et l'habitat durable. Après examen des demandes des associations, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir autoriser le versement d'une subvention à l'association PACT Métropole Nord, renommée SOLIHA Métropole Nord, pour un montant de 50.000 €.

15/671 **Création d'un Organisme Foncier Solidaire (OFS) - Etude économique, juridique et**
Adopté à **financière - Groupement de commande avec la Métropole Européenne de Lille.**
l'unanimité

Depuis 2008, la Ville de Lille et ses communes associées ont expérimenté, avec succès, un dispositif d'accession à la propriété des ménages à revenus moyens et modestes. Le dispositif mis en place a donné lieu à l'insertion de clauses anti spéculatives dans les actes de vente sans pour autant assurer la vocation sociale de ces logements dans le temps. En effet, malgré l'application de ces clauses anti-spéculatives dans les actes de vente, seul l'acquéreur capte la plus-value réalisée sur son logement. La vocation sociale ne vaut donc que pour le premier propriétaire. Or la Ville de Lille souhaite pérenniser l'accession sociale à la propriété. La Loi ALUR met en place une disposition réglementaire permettant de développer un produit pérenne d'accession à la propriété : l'Organisme Foncier Solidaire. Afin de sécuriser le dispositif, il est nécessaire d'engager, en lien avec la Métropole européenne de Lille (MEL) soutenu par la Caisse des dépôts et consignations (CDC), une étude permettant de sécuriser la construction et l'opérationnalité de ce dispositif. Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser Madame le Maire ou l'élu délégué à signer la convention entre la MEL et la Ville portant constitution d'un groupement de commande en vue de la passation et la conclusion du marché public relatif à l'étude susvisée.

Séance du 27 novembre 2015

Rapporteur : Michel IFRI

ACCÈS AUX VACANCES ET AUX LOISIRS POUR TOUS

15/672 **Accès aux vacances et aux loisirs pour tous - Subventions.**

Adopté à

l'unanimité La Ville de Lille a mis en place le dispositif « Accès aux vacances et Loisirs pour tous » afin de permettre au plus grand nombre de Lillois de profiter des vacances. Dans ce cadre, il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le versement d'une subvention au Centre social Mosaïque, pour le projet de séjour familial à destination d'un groupe de 11 familles et au Secours Populaire Français, pour l'organisation de la "Journée des Oubliés" pour un montant total de 5.500 €.

Séance du 27 novembre 2015

Rapporteur : Véronique BACLE

PETITE ENFANCE

- 15/673 Associations Petite Enfance - Subventions 2016 - 1er versement.**
Adopté à l'unanimité
- Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le premier versement de la subvention allouée au titre de l'année 2016 aux associations Petite Enfance pour le fonctionnement des établissements d'accueil et/ou des activités en direction des tout petits et de leurs familles.
- 15/674 Petite Enfance - Centres sociaux et Maisons de quartier - Subvention 2016 - 1er versement.**
Adopté à l'unanimité
- Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser un premier versement de la subvention allouée au titre de l'année 2016 aux centres sociaux et maisons de quartier.
- 15/675 Structures d'accueil municipales de la Petite Enfance - Crèche familiale municipale - Modification du règlement de fonctionnement.**
Adopté à l'unanimité
- Dans une démarche d'optimisation des places d'accueil au sein de la crèche familiale, il est proposé, à l'identique des structures collectives municipales, une planification au trimestre des absences prévisibles des enfants accueillis. Cette anticipation va permettre d'attribuer ces temps d'accueil à d'autres familles. Il est proposé au Conseil Municipal une modification du règlement de fonctionnement intégrant cette disposition.
- 15/676 Maisons d'Assistantes Maternelles (MAM) - Soutien aux modes d'accueil innovants et/ou alternatifs.**
Adopté à l'unanimité
- Dans le cadre du programme municipal, la Ville de Lille a souhaité accompagner les assistantes maternelles en soutenant la création de Maisons d'Assistantes Maternelles. Ce soutien revêt différentes formes reprises dans la délibération. Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir accompagner cette création.

Séance du 27 novembre 2015

Rapporteur : Christiane BOUCHART

ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE

15/677 **Plan pluriannuel de développement de l'économie sociale et solidaire (PLDESS)**
Adopté à l'unanimité **2011/2015 - Subvention à l'association Emmaüs Connect.**

Emmaüs Connect, association créée en 2013 et membre du mouvement Emmaüs, se donne pour mission de faire du numérique un levier d'insertion. L'association a pour but de mettre en oeuvre les orientations d'Emmaüs International, d'Emmaüs Europe et d'Emmaüs France dans l'esprit du Manifeste Universel d'Emmaüs. Elle développe des actions de solidarités dans le but de lutter contre les injustices sociales et les diverses formes d'exclusion, notamment par la création d'activités économiques et solidaires. Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le versement d'une subvention de 5.000 € à l'association Emmaüs.

15/678 **Plan pluriannuel de développement de l'économie sociale et solidaire (PLDESS)**
Adopté à l'unanimité **2011/2015 - Subvention à l'association Et voilà Gambetta.**

L'association Et voilà Gambetta, sise 75 rue Léon Gambetta, a pour objet général de créer, de gérer et de développer une conciergerie de quartier solidaire nommée "Et voilà Gambetta". Cette expérimentation du projet sur la rue Gambetta a vocation à se développer et à essaimer après 2017 sur Lille et la métropole. Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le versement d'une subvention de 6.000 € à cette association.

15/679 **Plan Pluriannuel de Développement de l'Economie Sociale et Solidaire (PLDESS)**
Adopté à l'unanimité **2011/2015 - Soutien à la SCIC "Coopérative Petite Enfance" (Méli-Mélo) - Participation de la Ville au capital de la SCIC.**

Par délibération n° 14/720 du 24 novembre 2014, le Conseil Municipal a, notamment, autorisé la participation financière de la Ville au capital de la SCIC "Coopérative Petite enfance" à hauteur de 2.000 €, correspondant à l'achat de 100 parts sociales. La Ville souhaite accroître sa participation au capital de la SCIC "Coopérative Petite Enfance" via une nouvelle souscription au capital, conformément aux statuts de la SCIC, au titre du capital variable à libérer. Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser la participation financière de la Ville au capital de la "SCIC Coopérative Petite Enfance" à hauteur de 2.000 €, correspondant à l'achat de 100 parts sociales, et d'autoriser la signature de l'avenant n° 1 à la convention d'objectif et de partenariat entre la Ville et la SCIC prévoyant cette participation financière.

15/680 Plan pluriannuel de développement de l'économie sociale et solidaire (PLDESS)
Adopté à 2011/2015 - Subvention à la SCIC Le Polder.
l'unanimité

Le Polder est un « café des initiatives citoyennes et solidaires ». Il s'agit d'une coopérative qui a pour objet la gestion d'une activité de débit de boisson et de petite restauration, valorisant les circuits courts, l'agriculture et l'alimentation biologiques. Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le versement d'une subvention de 10.000 € à la SCIC Le Polder.

15/681 Plan pluriannuel de développement de l'économie sociale et solidaire (PLDESS)
Adopté à 2011/2015 - Subvention à l'association Le 188.
l'unanimité

Le 188, plate-forme collaborative de création artistique pour l'accompagnement et le développement de projets artistiques émergents, a été créée pour répondre aux besoins des compagnies artistiques émergentes de la région. Elle propose une mutualisation d'outils et de savoir-faire. Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le versement d'une subvention de 7.000 € à l'association Le 188.

15/682 Plan pluriannuel de développement de l'économie sociale et solidaire (PLDESS)
Adopté à 2011/2015 - Subvention à la SCIC Solidarité Étudiante.
l'unanimité

Solidarité Etudiante est une « coopérative de vie étudiante » sous forme de Société Coopérative d'Intérêt Collectif. De manière générale, elle réalise notamment les activités suivantes : production et distribution de produits et de services aux étudiants ; organisation et promotion d'activités culturelles, citoyennes et sociales en direction des étudiants et des jeunes ; développement des initiatives étudiantes, notamment au travers d'un groupement d'employeurs ; mise en place et gestion de services para-universitaires et péri-universitaires ; sensibilisation, promotion et éducation à l'économie sociale et solidaire. Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le versement d'une subvention de 10.000 € à la SCIC Solidarité Etudiante.

Séance du 27 novembre 2015

Rapporteur : Sébastien DUHEM

PROPRETÉ

15/683 **Marché performantiel de collecte des déchets ménagers et de nettoyage des espaces publics intra muros de Lille - Avenant n° 4 à la convention de groupement de commandes lié à la création de deux nouveaux marchés de plein air.**
Adopté à l'unanimité

Suite à la création d'un nouveau marché de plein air place Martin Luther King dans le quartier de Lille-Sud et à Hellemmes dans le quartier de l'Epine, il convient d'établir un avenant au groupement de commande et un avenant au marché de collecte des déchets ménagers et de nettoyage. Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir autoriser Madame le Maire ou l'élu délégué à signer l'avenant.

15/684 **Frais d'enlèvement de dépôts sauvages - Demande de remise gracieuse - Bonne foi présumée.**
Adopté à l'unanimité

Des particuliers ou personnes morales ont déposé auprès de Madame le Maire une demande de remise gracieuse pour des frais d'enlèvement de dépôts sauvages que la Ville leur réclame. Après examen de leur dossier, il s'avère que la bonne foi de ces personnes peut être retenue. Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser la Ville à accorder la remise gracieuse totale de ces créances.

Séance du 27 novembre 2015

Rapporteur : Stéphane BALY

GESTION TECHNIQUE DES BÂTIMENTS

15/685 **Marchés publics d'exploitation des installations de génie climatique des bâtiments**
Adopté à **de la Ville de Lille et de ses Communes associées de Lomme et d'Hellemmes -**
l'unanimité **Avenants de prolongation des marchés en cours d'exécution - Autorisation de**
signature de l'avenant au marché intéressant les établissements sociaux et culturels.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir autoriser la signature d'un avenant au marché d'exploitation des installations de génie climatique des établissements sociaux et culturels de la Ville de Lille et de ses Communes associées de Lomme et Hellemmes afin de le prolonger jusqu'au commencement d'exécution des prochains marchés de chauffage.

Séance du 27 novembre 2015

Rapporteur : Jérémie CREPEL

SANTÉ

15/686 CCAS de Lille - Postes de médiateur santé - Subvention.

Le CCAS de Lille a recruté deux postes de médiateur santé (adulte relais) intervenant sur les quartiers de Moulins et de Wazemmes. Ils ont pour mission de faciliter l'accès aux droits et aux soins, d'aider les habitants à se réapproprier leur santé en mettant en place un parcours de soin coordonné et d'organiser des ateliers collectifs. Pour soutenir le CCAS de Lille dans le financement de ces postes, il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le versement au CCAS d'une subvention de 4.000 €.

Séance du 27 novembre 2015

Rapporteur : Claudie LEFEBVRE

ACTIVITÉS PÉRISCOLAIRES

15/687 Actions Educatives - Subventions 2016 aux associations.

Adopté à

l'unanimité La Ville de Lille subventionne plusieurs associations intervenant dans le domaine éducatif à destination des enfants, sur la base d'un appel à projet envoyé chaque année. Cette délibération reprend le montant annuel 2016, versé en trois fois, sous réserve des montants votés au budget primitif. Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir autoriser le versement des subventions.

15/688 Actions Educatives - Subventions 2016 aux centres sociaux - 1er versement.

Adopté à

l'unanimité La Ville de Lille subventionne les centres sociaux pour leurs activités Enfance : accueils périscolaires, extrascolaires les mercredis, petites vacances et grandes vacances. Il est proposé d'octroyer aux centres sociaux un 1er versement de 50 % sur la subvention 2016. Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir autoriser le versement.

LUTTE CONTRE L'ILLETTRISME

15/689 Délégation Lutte contre l'illettrisme - Subvention à l'association Les Mots pour l'Ecrire.

Adopté à

l'unanimité Depuis mai 2013, l'association Les Mots pour l'Ecrire anime une permanence d'écrivain public au sein de la Mairie de quartier de Lille-Sud. Pour faire face aux nombreuses demandes d'aides des habitants pour remplir un dossier, rédiger un courrier, une lettre de motivation, réaliser un CV..., cette association souhaite ouvrir une permanence supplémentaire au sein du Centre social de l'Arbrisseau, augmenter le temps de présence au sein de la Mairie de quartier de Lille-Sud et pouvoir s'implanter sur le quartier de Moulins. Dans ce cadre, il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le versement d'une subvention de 1.700 € à l'association Les Mots pour l'Ecrire.

15/690 Délégation Lutte contre l'Illettrisme - Subvention à l'association Starter.

Adopté à

l'unanimité Implantée au cœur d'une résidence HLM dans le quartier de Saint-Maurice Pellevoisin, l'association Starter œuvre en direction des populations dites en demande d'insertion sociale et professionnelle, dont l'objectif est de retrouver, pour les uns, une activité professionnelle et, pour les autres, de sortir de l'isolement et de renouer avec l'extérieur. L'action développée par l'association Starter consiste à mettre en place des ateliers permettant la préparation au DILF (Diplôme Initial de Langage Française). Dans ce cadre, il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le versement d'une subvention de 2.000 € à l'association Starter.

15/691 Délégation Soutien Scolaire - Alphabétisation - Lutte contre l'illettrisme - Subvention à l'AFEV.

Adopté à

l'unanimité L'Association de la Fondation Etudiante pour la Ville mène un projet dans lequel des étudiants s'engagent dans une action d'accompagnement individualisé d'enfants en difficultés scolaire et sociale. Dans ce cadre, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir autoriser le versement d'une subvention de 15.000 € à l'AFEV .

Séance du 27 novembre 2015

Rapporteur : Françoise ROUGERIE-GIRARDIN

EDUCATION ARTISTIQUE

15/692 **Résidence ARTS "Artiste rencontre territoire scolaire" - Demande de subvention**
Adopté à la **auprès de l'Etat (DRAC).**
majorité

Il est proposé de mettre à nouveau en oeuvre une résidence artistique ARTS "Artiste rencontre territoire scolaire", en partenariat avec la Direction Régionale des Affaires Culturelles Nord/Pas-de-Calais. La résidence, qui s'adresse au public scolaire de Lille, Lomme et Hellemmes, sera proposée sur la thématique de l'habitat urbain. Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser Madame le Maire ou l'élue déléguée à solliciter une subvention dans ce cadre auprès de l'Etat.

15/693 **Conservatoire à Rayonnement Régional - Fonds de concours de la Métropole**
Adopté à **Européenne de Lille pour l'année 2015 - Admission en recettes.**
l'unanimité

Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser la signature de la convention avec la Métropole Européenne de Lille et d'admettre en recettes le fonds de concours 2015 d'un montant de 1.125.000 €.

15/694 **Conservatoire à Rayonnement Régional - Charte d'occupation de l'espace de travail**
Adopté à **du département Théâtre.**
l'unanimité

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir approuver les modalités de la charte d'occupation de l'espace de travail dédié au théâtre, situé rue Crespel-Tilloy à Lille, suite au déménagement des locaux du département Théâtre de la Halle aux Sucres.

15/695 **Conservatoire à Rayonnement Régional - Conventions de partenariat avec**
Adopté à **Le Fresnoy - Studio d'Arts Contemporains et la Ville de Cracovie pour son**
l'unanimité **école de musique Ignacy Paderewski**

Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser la signature des conventions de partenariat avec Le Fresnoy - Studio d'Arts Contemporains, pour la participation du Conservatoire au concert "Piano Remix" autour de l'exposition "Panorama 17" le 2 décembre 2015 et avec la Ville de Cracovie, pour son école de musique Ignacy Paderewski, qui invite 24 élèves de l'orchestre Adostinato du Conservatoire de Lille à un séjour artistique et culturel du 13 au 19 décembre 2015.

Séance du 27 novembre 2015

Rapporteur : Stanislas DENDIEVEL

URBANISME

15/696 **Grand Projet Urbain - Concession d'aménagement des Margueritois - Traité de concession à la SORELI - Approbation du compte rendu d'activités au concédant l'unanimité pour l'année 2014.**

Par délibération n° 08/35 du 28 janvier 2008, le Conseil Municipal a concédé à la SAEM SORELI, la concession d'aménagement des Margueritois dans le quartier de Lille-Sud. Conformément à l'article 28 de la convention de concession, la SORELI a adressé le compte rendu d'activités au concédant établi sur la base des comptes définitifs de l'exercice 2014. Le compte rendu d'activité au concédant de 2014 sur les Margueritois fait apparaître un bilan de 10.318.012 € HT en dépenses et de 10.333.530 € HT en recettes, soit un solde positif de 15.518 € HT. Le montant total des participations Ville est donc estimé à 2.185.234 €, soit une baisse notable de - 20 % par rapport au CRAC 2013. La répartition des participation de la Ville pour l'année 2015 est la suivante : Participation aux ouvrages Ville : 1.074.301 € HT et participation globale de la Ville : 1.110.933 €. L'échéancier de versement des participations de la Ville ne prévoit pas de versement de participation pour 2015 mais indique un montant de 136.016,33 € HT de participation aux ouvrages Ville et un montant de - 162.793,25 € de participation globale Ville, relatifs au transfert de participation globale réglée, vers le poste participation aux ouvrages Ville. Pour 2016, il n'est pas prévu de participation aux ouvrages, ni de participation globale. Pour 2017, la dernière année de la concession, il n'est pas prévu de participation aux ouvrages, ni de participation globale. Cependant, en cas de modification de la subvention définitivement versée par l'ANRU, un reversement de la provision sera effectué. Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver le compte rendu d'activité de la SORELI pour l'année 2014.

ACTION FONCIÈRE

15/697 **Quartier des Bois-Blancs - Parcelles sises rue des Bois-Blancs - Déclassement du domaine public communal.**
Adopté à l'unanimité

La Ville de Lille a lancé un appel à projets d'habitat participatif en 2011 sur le site situé 216, rue des Bois-Blancs à Lille. Le groupe des « Voisins etc. » a candidaté auprès de Partenord Habitat et a été retenu comme lauréat en raison de la qualité du projet proposé favorisant le mieux vivre ensemble, la diversité sociale et culturelle. Dans ce cadre, la Ville envisage de vendre au profit de Partenord Habitat, qui porte de manière opérationnelle et financière le projet pour le compte du groupe des « Voisins etc. », les parcelles cadastrées EN 500, 498, 481, 482 et 484. Parmi les emprises à vendre, les parcelles EN 481partie, 482 et 498, en nature de trottoir et d'espace herbeux ouvert au public, appartiennent au domaine public communal. En conséquence, leur vente doit être précédée de leur désaffectation et de leur déclassement du domaine public communal. Celles-ci ont donc fait l'objet d'une désaffectation matérielle. Il est demandé au Conseil Municipal de décider leur déclassement du domaine public communal.

**15/698 Quartier du Centre - Opération Souham - Approbation du compte rendu d'activités
Adopté à au concédant pour l'année 2014 - Avenant de clôture.**

l'unanimité

Le traité de concession confié à l'aménageur SPL Euralille en 1993 a été prolongé par avenant jusqu'au 31 décembre 2015. Or, le secteur Souham n'est pas achevé dans son programme de construction. L'opération Souham 4 prévoit de développer un programme immobilier singulier composé d'une offre hôtelière et commerciale permettant de faire de ce secteur un lieu de destination métropolitain et de valoriser les franges et les entrées du parc Matisse. Ce secteur est inscrit dans les enjeux de développement de l'opération Euralille 3000 avec, pour objectif, de créer un lien entre le quartier d'affaires Euralille et le quartier du Vieux-Lille. Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver le compte rendu d'activité au concédant (CRAC) pour l'année 2014, d'approuver le bilan prévisionnel de l'opération au 31 décembre 2015, équilibré en dépenses et en recettes, et d'autoriser la signature d'un avenant n° 5 de clôture qui précise les conditions d'expiration de la concession.

**15/699 Quartier du Centre - Immeuble communal à l'angle des rues Malpart et Lydéric -
Adopté à Modification.**

l'unanimité

Par délibération n° 15/561 du 2 octobre 2015, le Conseil Municipal a décidé le déclassement de l'immeuble communal à l'angle des rues Malpart et Lydéric et autorisé la signature du protocole au titre duquel, notamment, la Ville autorise la démolition du bien en attendant sa cession, par la société Cirmad Nord-Est. Or, depuis, la Préfecture a fait part de son souhait d'utiliser cet immeuble dans le cadre de l'hébergement d'urgence. L'immeuble a ainsi été mis à disposition de l'association Eole. Par conséquent, il convient d'établir un avenant au protocole avec la société Cirmad Nord-Est, les travaux ayant été reportés. Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir autoriser la signature de l'avenant.

**15/700 Quartiers du Centre, du Vieux-Lille et de Vauban-Esquermes - Champ de Mars -
Adopté à Echange foncier entre la Ville de Lille et l'Etat.**

l'unanimité

Dans le cadre du projet d'aménagement du Champ de Mars, la Ville et la MEL doivent réaliser des travaux sur des terrains appartenant à la Commune, la Métropole et à l'Etat (Ministère de la Défense). Ce projet a pris en compte une demande spécifique de l'Armée qui souhaite conserver un parking à usage militaire sur le site. Pour répondre à ce besoin, il est apparu qu'un échange de terrains s'accompagnant d'un montage particulier lié à la réalisation par la Ville de ce parking était la solution la plus opérationnelle. L'Etat cédera donc à la Ville des parcelles lui appartenant (EW 14, 27 et 28p) pour 40 754 m². En échange, la Ville cédera à l'Etat un parking aménagé de 7 515 m² réalisé en partie sur la parcelle communale EW 26p pour 7 210 m² et en partie sur la parcelle Etat EW 28p pour 305 m². La valeur des parcelles de l'Etat a été évaluée à 937.342 €, le parking aménagé par la Ville à 876.120 € (foncier + travaux). Dès lors, une soulte de 61.222 € sera réglée par la Ville à l'Etat qui sera réactualisée en fonction du coût effectif final des travaux.

15/701 Quartier de Fives - Acquisition auprès de l'Etat du terrain sis au 13 rue Christophe Colomb.
Adopté à l'unanimité

La Ville de Lille est propriétaire de deux parcelles sises aux 15 et 17 rue Christophe Colomb respectivement cadastrées section TZ n° 554 et 53 d'une contenance totale de 1 027 m². L'une de ces parcelles supporte un hangar à usage d'entrepôt. La parcelle voisine sise au 13 rue Christophe Colomb a fait l'objet d'une procédure de bien sans maître mise en place par l'Etat. L'Etat, désormais propriétaire de ce terrain, en a proposé la cession à la Ville de Lille. L'acquisition de ce terrain permettra d'agrandir la maîtrise foncière de la Ville de Lille dans le cadre d'une opération immobilière. Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser l'acquisition de cette parcelle au prix de 35.000 € conformément à l'avis domanial en date du 21 juillet 2015.

15/702 Quartier de Lille-Sud - Bien sis rue Courtois - Déclassement du domaine public communal.
Adopté à l'unanimité

La Ville est propriétaire de deux parcelles sises à Lille rue Courtois cadastrées section DV 44 pour 614 m² et 247 pour une surface de 2 291 m². Dans le cadre de la réalisation de deux programmes de construction de bureaux rue Courtois, la SCCV les Reflets de Lille, filiale de Kieken Immobilier Construction, a sollicité la Commune en vue de l'acquisition de ces deux parcelles. Celles-ci n'ayant aucune utilité pour la Ville, il est opportun de lui céder ces emprises. La parcelle DV 44 appartenant au domaine public communal, il convient, préalablement à sa vente, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir décider de son déclassement du domaine public communal.

15/703 Quartier de Lille-Sud - Grand Projet Urbain - Secteur "Cannes-Arbrisseau" - Echanges fonciers entre la Ville de Lille, Lille Métropole Habitat et la Métropole Européenne de Lille.
Adopté à l'unanimité

La Ville s'est engagée dans un projet de rénovation urbaine qui comporte un grand nombre d'actions de restructurations dans le quartier de Lille-Sud. Le projet "Nice-Cannes" a consisté en la requalification des rues de Cannes et Richard Wagner, la requalification des rues André Gide et Jules Vallès en une rue-promenade plantée, en la création des rues du Collège, Madeleine Brès et Alexandra David-Neel, du prolongement de la rue de Nice, du Jardin des Equipements, des résidentialisations des immeubles collectifs Gide Vallès, Epi de Soil, Pierre Loti, Léo Lagrange et Briqueterie. Ce projet, associant les Villes de Lille et Loos, Lille Métropole Habitat et la Métropole Européenne de Lille, s'accompagne d'un remembrement foncier important et de transferts de propriété très nombreux entre ces trois parties. Ainsi, conformément à la délibération n° 12/48 du 6 février 2012 et au protocole foncier signé par les différents partenaires, une première phase de mutations foncières est intervenue entre les parties suivant l'avancement des travaux. Il y a lieu à présent de procéder à une seconde et dernière phase d'acquisitions/cessions. Par ailleurs, parallèlement à ce protocole, il y a lieu de régulariser la situation foncière du complexe sportif Driss Berkani. En effet, l'accès aménagé au club house ainsi que le parking font actuellement partie du domaine public communautaire qu'il convient d'acquérir. En ce qui concerne les transferts de propriété à intervenir entre la Ville de Lille et la MEL, ceux-ci se réaliseront sans contrepartie financière. Les mutations à intervenir entre la Ville de Lille et LMH se réaliseront au prix de 55,61 €/m².

15/704 Quartier de Saint-Maurice Pellevoisin - Lion d'or - Echanges de terrains entre la Ville et l'Institut Catholique de Lille.
Adopté à l'unanimité

Le schéma de quartier Saint-Maurice Pellevoisin, approuvé en novembre 2012, porte une vision stratégique du devenir du quartier et propose des orientations pour le moyen et le long terme afin de mettre en cohérence les interventions courantes de la Ville et de ses partenaires, tout en respectant les axes du projet urbain municipal. Dans ce cadre, il est notamment inscrit au schéma de quartier la reconfiguration, à terme, du secteur dit de la Briqueterie, avec la création d'un espace public. Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir autoriser Madame le Maire à signer l'acte à venir.

15/705 Quartiers de Wazemmes et des Bois-Blancs - Echange sans soulte avec la Région, 85 rue des Stations - Annexe Jean Monnet.
Adopté à l'unanimité

La Ville est propriétaire d'une salle de sports située à Lille 85, rue des Stations. La Ville souhaite procéder à l'échange d'une partie de cette salle de sports contre une partie de l'annexe Jean Monnet sise à Lille, 111 avenue de Dunkerque appartenant à la Région Nord-Pas de Calais.

HABITAT DURABLE

15/706 Prime Habitat - Octroi de primes municipales : rénovation durable, sortie d'insalubrité, auto-réhabilitation, énergie solaire, végétalisation des toitures, récupération des eaux pluviales et ravalement de façades.
Adopté à l'unanimité

Dans le cadre de sa politique de soutien à l'amélioration du parc de logement privé, la Ville apporte des primes aux propriétaires souhaitant réaliser des travaux d'amélioration de l'habitat selon le dispositif de primes à la rénovation durable de l'habitat ou celui de primes de sortie d'insalubrité. La Ville a également mis en œuvre une aide à l'installation de système de récupération d'eau pluviale à destination des Lillois, Lommois et Hellemmois et une aide à l'installation de chauffe-eau solaires et d'installations photovoltaïques à destination des Lillois, personnes morales ou physiques. Afin de renforcer la mise en œuvre et le développement des énergies renouvelables sur le territoire communal, la Ville accorde une aide financière aux bailleurs et promoteurs pour les opérations de réhabilitations de logements individuels et collectifs. Dans ce cadre, il est demandé au Conseil Municipal d'émettre un avis favorable pour l'attribution des aides et primes sollicitées, pour un montant total de 91.589 €, pour les primes rénovation de l'habitat et développement durable, et de 11.865 € pour les primes ravalement de façade.

QUALITÉ ET À L'INNOVATION DANS L'HABITAT

15/707 Création de logements en accession sociale à la propriété - Avenant à la convention avec Notre Foyer pour la résidence Anne Delavaux.
Adopté à l'unanimité

Le nombre de logements subventionnés a diminué par rapport à la convention précédemment signée. Par conséquent, il convient de signer un avenant afin de formaliser la modification. Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir autoriser la signature de l'avenant.

15/708 **Dispositif d'accession sociale et à coût maîtrisé à la propriété sur le territoire de**
Adopté à **Lille, Hellemmes et Lomme - Modification des modalités de revente d'un logement**
l'unanimité **et modification des modalités de remboursement de l'aide perçue par les acquéreurs**
auprès de la Ville de Lille.

Le dispositif d'accession sociale et à prix maîtrisés mis en place par les Villes de Lille-Hellemmes-Lomme est défini par les délibérations n°08/532 du 23 juin 2008 et n° 14-714 du 24 novembre 2014. La collectivité peut soutenir financièrement le développement d'une offre en accession aidée à la propriété, sous la forme d'une subvention versée à l'opérateur, qui la répercute dans le prix de vente à l'acquéreur. En contrepartie de cette aide financière, l'acquéreur doit s'engager à occuper le logement en tant que résidence principale pour une durée minimale précisée dans la convention de partenariat entre la Ville de Lille et l'opérateur. En cas de non respect de cet engagement, l'acquéreur est tenu de reverser à la Ville de Lille l'aide financière dont il a bénéficié. Or un même logement peut bénéficier de plusieurs aides publiques, notamment d'une aide financière de la Ville de Lille, de la TVA réduite et d'une prime ANRU. Par l'instruction fiscale du 15 juillet 2014, la Direction Générale des Finances Publiques a étendu son dispositif de dispense de remboursement du différentiel de TVA. En conséquence, et dans un souci d'harmonisation des dispositifs, la Ville de Lille souhaite étendre les conditions dans lesquelles le ménage peut revendre son logement acquis dans le cadre du dispositif d'accession aidée à la propriété sur celles appliquées par l'Administration Fiscale ; étendre les dispenses de remboursement de l'aide municipale sur celles appliquées par l'Administration Fiscale et simplifier les modalités de recouvrement de l'aide en supprimant la revalorisation du montant à rembourser.

Séance du 27 novembre 2015

Rapporteur : MéliSSa MENET

LUTTE CONTRE L'HABITAT INDIGNE

15/709 Service Communal d'Hygiène et de Santé - Habitat indigne - Remise gracieuse.

Adopté à

l'unanimité

Dans le cadre de la lutte contre l'habitat indigne, la Ville, par l'intermédiaire du Service Communal d'Hygiène et de Santé, est amenée à réaliser, à la place des propriétaires défaillants, des travaux d'office pour sécuriser des logements ou des dépenses liées à l'hébergement des occupants. Des titres de recettes sont émis pour récupérer ces dépenses auprès des propriétaires concernés. Au regard de situations particulières évoquées, certains propriétaires sollicitent des remises gracieuses.

15/710 Dispositif de lutte contre l'indécence des logements entre la Ville de Lille et la CAF du Nord - Avenant à la convention de partenariat.

Adopté à

l'unanimité

La loi ALUR 2014-366 du 24 mars 2014 a modifié les modalités de versement de l'allocation logement en créant, dans le cas d'indécence d'un logement, un dispositif de consignation des aides au logement pendant une durée de 18 mois maximum. D'autre part, la CAF doit habilitier les organismes en charge du contrôle de la décence des logements. Ces dispositions ont été précisées dans un décret d'application du 18 février 2015. Aussi, les articles 1 et 3 de la convention de partenariat du 7 juin 2013 relative au dispositif de lutte contre le logement indécemment entre la CAF du Nord et la Ville de Lille sont modifiés. Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir autoriser Madame le Maire ou l'élu délégué à signer l'avenant à la convention de partenariat.

15/711 Mission de Maîtrise d'Œuvre Urbaine et Sociale (MOUS) de lutte contre l'habitat indigne 2014/2017 - Avenants n° 1 et n° 2 à la convention d'opération portant adhésion de la Région Nord/Pas-de-Calais et du Département du Nord.

Adopté à

l'unanimité

La Ville de Lille participe à la mise en œuvre de l'opération « maîtrise d'œuvre urbaine et sociale de lutte contre l'habitat indigne » portée par la Métropole Européenne de Lille. La convention du 1er septembre 2014 réunit l'Etat, l'Agence Nationale de l'Habitat, l'Agence Régionale de Santé du Nord-Pas-de-Calais, la société Procivis Nord, les Villes de Croix, Lille, Roubaix, Tourcoing et Wattrelos. Un projet d'avenant n° 1 à cette convention propose l'intégration de la Région au partenariat en vue de favoriser la réhabilitation énergétique des logements. Un projet d'avenant n° 2 à cette convention vise à formaliser l'adhésion du Département du Nord qui sera également associé au pilotage de l'opération. Sa contribution porte à la fois sur les aides à la personne dans le cadre des politiques de solidarité et sur la réduction de la précarité énergétique par un soutien aux travaux. Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser la signature des avenants n° 1 et n° 2 à la convention susvisée.

RÉNOVATION DES QUARTIERS ANCIENS

15/712 **Aide à caractère social à la réinstallation attribuée aux ménages contraints de déménager du fait d'une opération publique d'aménagement - Octroi d'aides.**
Adopté à l'unanimité

Certains ménages, contraints de déménager du fait d'une opération publique d'aménagement, sont en difficulté financière pour réaménager leur nouveau logement, soit parce que leur mobilier est trop vétuste pour être déménagé, soit parce que le logement proposé demande à être davantage meublé. Par délibération n° 11/580 du 27 juin 2011 modifiée par délibération n° 12/333 du 21 mai 2012, le Conseil Municipal a approuvé un dispositif permettant d'octroyer une aide exceptionnelle à la réinstallation (au cas par cas) aux ménages dont la situation s'inscrit dans ce cadre, et sous réserve que leurs ressources soient inférieures aux plafonds PLUS. Cette aide exceptionnelle est dédiée à l'acquisition de biens de première nécessité, plafonnée à 600 € pour un couple ou une personne seule, majorée de 250 € supplémentaires par personne à charge, soumise à la production du rapport d'un travailleur social mentionnant quels achats sont absolument nécessaires, et à la production d'un devis détaillé s'y référant. Il est demandé au Conseil Municipal d'octroyer cette aide à neuf ménages pour un montant total maximal de 5.400 €.

15/713 **PMRQAD - Enquête publique DUP Aménagement Simons (quartier de Lille-Sud) -**
Le Conseil Municipal prend acte **Information du Conseil Municipal.**

La Ville de Lille a signé, en février 2012, la convention ANRU PMRQAD pour le site Simons à Lille-Sud. Ce Programme Métropolitain de Requalification des Quartiers Anciens Dégradés est porté par la Métropole Européenne de Lille pour 6 sites du territoire métropolitain, dont celui de Simons sur le territoire de la Ville de Lille. Les acquisitions foncières et les premiers relogements ont démarré. Les études urbaines sont bien avancées et permettent de déterminer des périmètres d'aménagement nécessaires à la rénovation de cette entrée de quartier. Une Déclaration d'Utilité Publique d'Aménagement sera nécessaire pour la maîtrise foncière complète des périmètres concernés. La MEL délibèrera le 18 décembre 2015 pour solliciter Monsieur le Préfet du Nord pour engager l'enquête publique préalable. Il est demandé au Conseil Municipal de prendre acte de cette démarche.

Séance du 27 novembre 2015

Rapporteur : Magalie HERLEM

VIE ASSOCIATIVE

15/642 Vie associative - Subventions à plusieurs associations - Aide au démarrage.

Adopté à

l'unanimité Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le versement d'une subvention à plusieurs associations, pour un montant total de 9.200 €.

15/654 Vie Associative - Subvention à l'association Projet.

Adopté à

l'unanimité Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le versement d'une subvention de 1.500 € à l'association Projet pour l'organisation de l'exposition "Traces" et des activités pédagogiques annexes.

MAISON DES ASSOCIATIONS

15/714 Projet "Be in ACT" - Programme transfrontalier Interreg V France- Wallonie-

Adopté à

l'unanimité **Vlaanderen 2014/2020 - Convention entre opérateurs relative à la mise en oeuvre du projet.**

Le projet Be in ACT (bénévolat inclusif, association et citoyenneté pour tous) s'attache à la valorisation du bénévolat dans les parcours d'insertion des publics les plus fragiles (les jeunes, les précaires et les personnes porteuses de handicaps). La Maison des Associations de Lille est un des cinq partenaires, français et belges, de ce projet, aux côtés de la maison des associations de Tourcoing, Infor jeunes de Tournai, la maison pour associations de Charleroi et la FUNOC de Charleroi. Le projet est en cours d'instruction par le programme transfrontalier Interreg V France-Wallonie-Vlaanderen 2014/2020. Si ce projet est validé, la Ville, pour la Maison des Associations, percevra une contribution FEDER d'un montant de 175.287,81 €, correspondant à 50 % des dépenses prévisionnelles de la Ville. Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser la signature de la convention entre opérateurs relative à la mise en oeuvre du projet.